



CHARTRE DE BONNES PRATIQUES : ENGAGEMENT AVANT PRODUCTION

Elèves participants : Captation et exploitation d'images fixes ou animées et de prises de son



Partie 1 sur 2, présentation du contexte : Participation au concours académique de vidéos « Digitalisation de la Relation-Client » A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT TOUTE SIGNATURE

L'élève, nommé en page 2 sur 2, participe au concours « Digitalisation de la Relation-Client », organisé par l'académie de Grenoble au cours de cette année scolaire 2019-20.

1. Objectif : produire une vidéo d'interviews filmées de professionnels des métiers de la relation client, en lien avec le diplôme préparé ; Thème : Conséquences de la digitalisation de la relation-client. Le(s) meilleure(s) film(s) obtiendra(ont) une distinction académique. Présentation du concours sur le site ecogest.ac-grenoble.fr > Commerce/Vente/Accueil > [Concours Vidéo Filière Vente](#).

2. Autorisations. La production attendue des élèves est un film vidéo d'interviews de professionnels présentant les conséquences de la digitalisation de la Relation-Client :

2.1. Chaque film, de 3 minutes environ au format mp4, montrera des professionnels et non des élèves (images). En revanche et **sous réserve de l'accord de chacun** (élève et représentants légaux pour les mineurs) : les voix d'élèves pourront être enregistrées (questions posées aux interviewés, présentation des rubriques du film, commentaires) ; le prénom de l'élève et sa classe figureront dans le générique.

► **Les autorisations de captation de la voix et mention du prénom correspondantes font l'objet d'un formulaire spécial, indépendant de celui-ci, à compléter avant toute captation ou diffusion.**

2.2. A partir de mai 2020, **sous réserve de l'autorisation post-production des toutes les personnes physiques et morales impliquées**, ces films seront en accès libre en ligne sur les sites, réseaux sociaux et autres supports numériques gérés par l'établissement scolaire de l'élève, d'autres établissements scolaires et par le Rectorat de l'académie de Grenoble. Durée de diffusion : 5 ans maximum.

► **Les autorisations de diffusion de chaque film feront l'objet de formulaires spéciaux, post-production après visionnage de celle-ci par chaque personne physique ou morale impliquée.**

3. Charte. Dans le cadre de ce projet, chaque élève participera aux activités suivantes :

3.1. interviews filmées de professionnels (en entreprises et autres milieux professionnels) ;

3.2. montage des séquences filmées, effectué dans son établissement scolaire, dans le cadre exclusif de cours dédiés.

► **Charte de bonnes pratiques : à ces deux titres, chaque élève participant et ses représentants légaux s'il est mineur doivent s'engager préalablement en page 2 sur 2 à adopter une attitude responsable, conforme à la déontologie et à la législation. Tel est l'objet du présent formulaire.**



PARTIE 2 SUR 2, CHARTE :

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE L'ÉLÈVE PARTICIPANT AVANT PRODUCTION

En signant cette charte, je m'engage à participer au projet de conception de film « Digitalisation de la Relation-Client » qui vise à dynamiser et promouvoir les sections de la filière Vente de mon lycée.

En tant qu'élève impliqué(e) dans ce projet, **je m'engage** à suivre les règles générales suivantes :

1. Ne diffuser sous aucun prétexte les images ou prises de son ou voix liées au projet, des professionnels élèves ou enseignants impliqués, sur les réseaux sociaux et autres supports notamment numériques ;
2. Ne jamais publier les vidéos, prises de voix et de son et photographies, qui appartiennent à l'établissement ;
3. Ne diffuser aucune image ou prise de son ou voix qui pourrait porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée de la personne filmée, photographiée ou enregistrée ;
4. Ne procéder à aucune autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur, des images ou prises de son ou voix liées au projet ;
5. Ne réclamer aucune rémunération ou aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ;
6. Participer à la promotion de cette charte en donnant le bon exemple.

Je reconnais que le non-respect de cette charte engagerait ma responsabilité civile et pénale, et m'exposerait aux sanctions prévues par mon établissement scolaire voire par l'autorité judiciaire.

Cette charte prend effet à la date de sa signature.

Période d'effet : engagement sans limitation d'effet.

<p>L'établissement scolaire : Nom : Adresse :</p>	<p>Le chef d'établissement : Nom : Date et signature</p>
<p>L'enseignant référent du projet : Nom : Date et signature</p>	<p>1er représentant légal (si élève mineur) : Nom : Prénom : Statut : <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> tuteur Date et signature, mention « lu et approuvé »</p>
<p>L'élève (majeur ou mineur) : Nom : Prénom : Age ce jour : Date et signature, mention « lu et approuvé »</p>	<p>2è représentant légal (si élève mineur) : Nom : Prénom : Statut : <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> tuteur Date et signature, mention « lu et approuvé »</p>